



Ma commune vers le 0 phyto



Vendredi 8 juin 2018
à 18h15

Salle polyvalente de Farges-lès-Chalon

Réunion publique sur les produits phytosanitaires, leur impact, les obligations pour les particuliers et la démarche dans laquelle Farges-lès-Chalon s'est engagée depuis plus d'un an.



Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'utiliser des produits phytosanitaires sur les lieux publics : voiries, espaces verts, promenades et forêts de Farges-lès Chalon, à l'exception des cimetières et des terrains de sports.

« Les pesticides ne sont pas sans risque pour notre santé et notre environnement ! Chacun, à son niveau, peut faire évoluer ses pratiques de désherbage.

Et vous, que faites-vous ?... »

C'est une première étape cruciale dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en France.

Utiliser des pesticides n'est pas une action anodine. Une fois sur la plante et après avoir agité, le produit ne disparaît pas. Il se répand dans l'environnement. Une forte quantité d'un coup ou une accumulation peuvent avoir des conséquences néfastes sur la faune et la flore. Mais aussi sur notre santé ! En ville, les sols sont majoritairement imperméables, ainsi la majeure partie des produits déversés se retrouvent immédiatement dans l'environnement.

A trop en utiliser, c'est la santé de tous que nous mettons en danger, ainsi que la qualité des eaux que nous buvons et des sols que nous foulons.

Qu'est-ce qu'un produit phytosanitaire ? Comment sont-ils réglementés ? Quelles sont les conséquences de leur utilisation ? Comment mieux les utiliser ou s'en passer ? Quelles seront les interdictions réglementaires pour les particuliers dès 2019 ? Quelle est la démarche de la commune et comment va évoluer le paysage urbain ?



Venez assister à la réunion publique afin de trouver des réponses à toutes ces questions !

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner **avant le 1er juin** à la mairie de Farges-lès-Chalon ou par mail : mairie@fargesleschalon.fr

Nom Prénom :

Tél :

